



Catégories: Planification pour la fin de la vie,

Catégories: ,,

Belgique

La Belgique est un État fédéral divisé par langue et par région. La Flandre (nord) est néerlandophone et fonctionne principalement en néerlandais, avec son propre gouvernement régional et ses propres institutions. La Wallonie (sud) est principalement francophone, avec une petite communauté germanophone à l'est, et fonctionne en grande partie en français. Bruxelles est officiellement bilingue (français et néerlandais) et dispose d'une structure administrative distincte et complexe combinant les compétences régionales et communautaires. Les règles linguistiques affectent fortement l'administration, l'éducation, l'emploi et les services publics, faisant du choix de la langue une question pratique et culturelle dans tout le pays.

Que faire en cas de décès d'une personne ?

La Fédération royale des notaires de Belgique (Fednot) propose des conseils généraux et exhaustifs en [français](#) et en [néerlandais](#). Il explique les principales démarches administratives et juridiques à effectuer après un décès en Belgique. Il guide les familles à travers les formalités immédiates, le rôle du notaire, la gestion des comptes bancaires, les procédures d'héritage et les calendriers pratiques, offrant des informations claires et neutres pour naviguer dans les questions de succession et d'héritage.

La [Page "décès" du SPF \(Service public fédéral\) Finances](#) explique les procédures fiscales. Il couvre le dépôt d'une déclaration de succession, le paiement des droits de succession, le déblocage des comptes bancaires du défunt, la vente ou la donation des biens hérités, le traitement des successions sans héritiers et l'envoi de la dernière déclaration de revenus du défunt.

L'inhumation et la crémation sont les seules formes de disposition légalement reconnues dans le pays (voir cette [page belgium.be](#) et cet [article sur les funérailles écologiques](#)).

Avant de mourir

<https://mijnoudedag.be/> / <https://mesvieuxjours.be/> est une vue d'ensemble accessible et holistique de la planification de la fin de vie, qui aborde de nombreux points ci-dessous, y compris la manière d'aborder le sujet.

Fednot donne des conseils sur la préparation d'un testament ([français](#) et [néerlandais](#)).

Le Service public fédéral élabore les droits des patients ([français](#) et [néerlandais](#)) ; il y est notamment fait référence à l'étape importante de la désignation d'une personne de confiance qui peut prendre des décisions en son nom et consulter le dossier médical ([français](#) et [néerlandais](#)). Il est également possible de désigner un mandataire ([Protection extrajudiciaire](#) / [Buitengerechtelijke](#)



[bescherming](#)).

LEIF ([Levens Einde Informatie Forum](#), *Forum d'information sur la fin de vie*) vise à favoriser une fin de vie digne pour chacun. Le site est principalement en néerlandais, bien que [cette page énumère les directives anticipées possibles](#). Il s'agit notamment de la possibilité de refuser un traitement, d'anticiper l'euthanasie, de choisir les modalités des funérailles et de spécifier le don d'organes. Elles sont normalement enregistrées auprès de la municipalité locale en vertu de la loi belge.

Voir aussi

Soutien aux soins palliatifs et à d'autres initiatives sanitaires et sociales à Bruxelles : BRUSANO ([français](#) et [néerlandais](#)) et [Continuing care asbl](#) (français et néerlandais).

Accompagnement des personnes en fin de vie, y compris les décès à domicile : Pass-Ages ([français](#) et [néerlandais](#)).

Vue d'ensemble de la planification préalable des soins (en anglais) : <https://www.endoflifecare.be/advance-care-planning-in-belgium/> ;
Formulaires associés (en français): <https://www.pspa.be/>

Informations sur la déclaration anticipée d'euthanasie à Bruxelles : <https://www.bruelles.be/euthanasie-declaration-anticipee> – Formulaire pour les Belges vivant à l'étranger – <https://diplomatie.belgium.be/fr/pour-les-belges-letranger/declaration-euthanasie>

Vous trouverez des conseillers en matière de deuil sur le site <https://www.vindeentherapeut.be/> (néerlandais) et des informations sur les doulas de la mort sur le site <https://www.doulasdefindevie.be/> (français).

Publier des annonces de décès sur *In Memoriam* ([français](#) et [néerlandais](#))

Sereni, une entreprise de pompes funèbres offrant des services personnels et sur mesure ([français](#) et [néerlandais](#))

Informations complémentaires : Voir cet [article sur les testaments rédigés en Belgique \(premier semestre 2025\)](#), les [statistiques de 2024 sur l'euthanasie](#), et un [article de 2015](#) (en anglais) suggérant que seulement 4,4 % des personnes en Belgique avaient parlé de leurs souhaits concernant les traitements médicaux en fin de vie.

Rédigé par Plenna avec la contribution de Rivers Van Eepoel, Susie Jones, Aude Van Lidth et Michelle Mildiner.

Plenna décline toute responsabilité quant à la teneur de ce document. Nous ne pouvons pas garantir l'exactitude des informations fournies par d'autres organismes et nous ne sommes pas responsables de l'utilisation que vous faites des informations figurant dans ce document ou relatifs



à ce document.

Date: 2026-02-06

Translation disclaimer: Contenu rédigé à l'origine en anglais.